

Association sportive du collège Paul Langevin 2023-2024

Nom : _____ Prénom : _____ Classe : _____

Date de Naissance : ____/____/____

Adresse : _____

Téléphone : _____ ou _____

Adresse mail : _____ (vous recevrez un mail pour finaliser la licence de votre enfant)

Je m'engage à venir régulièrement (vous pouvez pratiquer plusieurs activités) :

- Badminton : Entraînements Entraînement + compétitions
- Danse : Entraînements + Festival de danse (prévoir 30 euros de plus pour le festival)
- Cross : Compétitions
- Surf : Entraînements (Automne - Printemps) Compétitions
- Raid aventure : Compétitions



• Autorisation parentale :

Je soussigné(e) mère, père ou tuteur légal (rayer la mention inutile)

(Nom et prénom du responsable légal) _____

Autorise l'élève (Nom et Prénom) _____

UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

A faire partie de l'association sportive de son établissement, et

• Hospitalisation:

Autorise le professeur responsable à faire hospitaliser mon enfant en cas de nécessité. Je reconnais au professeur responsable du déplacement le droit de prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde de mon enfant, ainsi que toutes les dispositions que réclameraient des circonstances imprévues pour le maintien de la discipline ou de la sécurité des enfants.

• Le droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

• RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour

l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

• **Assurances :**

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

• **Encadrement compétitions :**

Dans le cadre des compétitions votre enfant pourra être encadré par un autre enseignant d'EPS que le référent, de son activité, enseignant du collège ou d'un autre établissement.

• **Trajets**

J'autorise mon enfant à se rendre et à quitter seul les entraînements et les compétitions

Oui Non

Si non : qui le conduira et viendra le chercher _____

Cette autorisation est indispensable pour l'inscription d'un élève à l'AS (extrait des « textes officiels » concernant l'organisation du sport scolaire, chapitre « dispositions générales relatives aux associations »

A _____ le ____/____/_____

Mention « lu et approuvé »

Signature des parents :

▪ **Code du sportif :**

Se conformer aux règles du jeu. Respecter les décisions de l'arbitre. Respecter adversaires et partenaires. Refuser toute forme de violence et de tricherie. Etre maître de soi en toute circonstance. Etre loyal dans le sport et dans la vie. Etre exemplaire, tolérant et généreux

Signature de l'élève :

Règlement de 25 Euros à l'ordre de l'association sportive (5 euros pour les élèves ne participant qu'aux activités cross, surf et raid aventure en compétition)